

du 24 au 28 août ; et la seconde, du 29 août au 3 septembre. Le prédicateur était le R. P. Lord, S. J.

—Le R. P. Gonthier, des Dominicains de Saint-Hyacinthe, sera le prédicateur de la prochaine retraite des élèves du Petit Séminaire.

—La chapelle des Sœurs du Saint-Sacrement est terminée du moins pour l'extérieur. C'est un nouveau clocher dans la jeune ville, déjà si remarquable par ses nombreux monuments religieux et profanes.

La réorganisation des Congrégations romaines

L'*Osservatore Romano* a publié récemment un document pontifical visant la réorganisation des dicastères, c'est-à-dire des juridictions romaines.

Voici les principaux changements introduits par cette réforme.

Le contentieux civil ou criminel est enlevé aux Congrégations et donné aux tribunaux de Rote et de Signature. Les Congrégations conservent le jugement des questions de discipline et d'ordre pratique.

Une nouvelle Congrégation est créée pour régler les questions disciplinaires, dépendant des sacrements, notamment du mariage. Le Saint-Office conserve la partie dogmatique des sacrements, par exemple la question des mariages mixtes, c'est-à-dire d'un catholique avec un non-catholique. A la Congrégation du Saint-Office, dont le Pape continue à être le préfet, est réservée la défense de la doctrine.

De la Congrégation consistoriale relèvent la création des évêques, la surveillance sur le haut gouvernement des diocèses et sur les séminaires.

La Congrégation des Evêques et des Réguliers cède les matières concernant le clergé séculier à la Congrégation du Concile, et se transforme en Congrégation des Réguliers pour le clergé régulier, c'est-à-dire les religieux.

La Congrégation de la Propagande, dont le ressort est très vaste, est déchargée des régions où la hiérarchie de la vie catholique est déjà bien organisée.

La secrétairerie d'Etat comprend : la section des affaires ordinaires (c'est la secrétairerie d'Etat actuelle) et celle des